

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit juillet à 20h30 le conseil municipal de la commune d'Ancinnes, légalement convoqué par le Maire le 20 juillet 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la responsabilité de Monsieur Denis ASSIER, Maire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs et Mesdames ASSIER, SANGLEBOEUF, HUTEREAU, ROUSSEAU, LANOS, BODEREAU, COLLET, HERAULT, HARDOUIN, RICORDEAU, ROZEL, LERAY

ETAIENT ABSENT REPRESENTE :

Monsieur PESNEAU a donné pouvoir à Monsieur ASSIER

Madame BLOSSIER a donné pouvoir à Madame HARDOUIN

Monsieur CHAMBRIER a donné pouvoir à Monsieur COLLET

Conformément à l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, il est procédé exceptionnellement à la nomination de deux secrétaires pris dans le sein du Conseil, Monsieur COLLET Olivier et Madame ROZEL Pamela sont désignés pour remplir cette fonction qu'ils acceptent.

Monsieur le Maire demande à ajouter un sujet à l'ordre du jour. Celui-ci n'était pas prévu initialement. Monsieur le Maire fait savoir que le prestataire du restaurant scolaire actuel ne peut plus fournir la commune pour la rentrée scolaire d'où cet ajout de sujet. Le conseil municipal accepte ce sujet.

DELIBERATIONS :

Monsieur HUTEREAU a fait un document afin de comprendre le budget communal. Il en explique le contenu et fait savoir que le budget doit respecter cinq principes :

- Le principe d'annualité
- Le principe d'unité
- Le principe d'universalité
- Le principe de spécialité
- Le principe d'équilibre

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Mme Leroux énonce le budget primitif 2020 du budget assainissement.

Elle fait savoir que le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 est de - 29282.34 euros et que les résultats antérieurs reportés de + 60 514.66 euros soit donc un résultat à affecter de + 31232.32 euros. En ce qui concerne le résultat cumulé en investissement, celui-ci est de 91 744.79 euros.

Après la lecture, M le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur HUTEREAU Romain, adjoint aux finances, répond aux questions et donne toutes les explications nécessaires à la compréhension du document. M le Maire apporte des éléments complémentaires

Après délibération, M le Maire décide de passer au vote :

- Votes CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0
- Votes POUR : 15

M le Maire déclare l'approbation du budget primitif 2020 pour l'Assainissement.

Le conseil Municipal autorise M le Maire à signer tout document s'y référant.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Mme Leroux énonce le budget primitif commune 2020.

Elle fait savoir que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 est de 153 807.96 euros et que les résultats antérieurs reportés sont de 446 028.77 euros soit donc un résultat à affecter de 599836.73 euros et non de 599791.23 euros comme évoqué dans le compte administratif.

En ce qui concerne le résultat d'investissement pour 2019, celui-ci s'élève à 6336.92 euros.

Les restes à réaliser inscrits sont de 258579.65 euros.

Le besoin de financement s'élève donc à 252 242.73 euros

Ainsi donc, le résultat à reporter en fonctionnement sera de 347 594 euros.

Après la lecture, M le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur HUTEREAU Romain, adjoint aux finances, répond aux questions et donne toutes les explications nécessaires à la compréhension du document. Monsieur le Maire apporte des éléments complémentaires :

- L'encours de la dette s'élève à 618 000 euros en 2019. La moyenne nationale est de 611 000 euros.
- La CAF s'élève à 60 000 euros nette
- La dette totale s'élève à 904 000 euros

Monsieur le Maire fait savoir que dans les années à venir des emprunts se finissent et qu'il va falloir réfléchir sur des stratégies d'avenir de la commune.

Après délibération, M le Maire décide de passer au vote :

- Votes CONTRE 0
- ABSTENTIONS 0
- Votes POUR : 15

M le Maire déclare l'approbation du budget communal primitif 2020.

Le conseil Municipal autorise M le Maire à signer tout document s'y référant.

Monsieur le Maire fait savoir que l'an prochain, une réunion de préparation pour le budget aura lieu et que la commission travaux se verra convoquée pour définir les grandes lignes budgétaires

D'autre part, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucun dossier de DETR n'a été déposé en préfecture comme cela a été évoqué ultérieurement dans un conseil municipal pour le projet du city stade.

Prestataire pour la cantine à la rentrée scolaire de septembre :

Le prestataire actuel CONVIVIO qui nous fournissait pour le restaurant scolaire et qui fabriquait également pour la commune de Vivoin, nous a annoncé qu'il ne pourrait plus travailler pour la commune à compter de la rentrée scolaire. Celui-ci n'ayant pas vu son contrat renouvelé sur la commune de Vivoin.

Madame SANGLEBOEUF fait savoir qu'elle a reçu avec Madame LANOS, le prestataire RESTAUVAL qui a fait une proposition de tarif. Madame SANGLEBOEUF donne donc le tableau comparatif car le prestataire propose une liaison froide

	CONVIVIO	RESTAUVAL 2 jours à 4 éléments 2 jours à 5 éléments	INFORMATIONS
Liaison Chaude	Enfant : 2.8292 € TTC Adulte : 3.4820 € TTC Pour 14 000 repas par an = 39608 euros	Maternelle : 2.75 € TTC Primaire : 2.85€ TTC Adulte : 3.59 € TTC = 39 550 euros TTC	Soit donc 9625 euros TTC pour les maternelles en se basant sur 25 maternelles présent 140 jours Soit 29 925 euros TTC pour 75 primaires sur 140 jours de présence
Liaison Froide	Maternelle 2.2366 € TTC Primaire : 2.2894 € TTC Total 7828 + 24038 = 31866 euros TTC		

Le contrat avec CONVIVIO était prévu pour 3 ans, il restait une année.

RESTAUVAl s'engage à ne pas facturer de repas non livrés (covid, neige :..). Il faut savoir que le prestataire CONVIVIO lors du covid nous a envoyé une facture alors même que celui-ci ne fournissait pas la commune.

Monsieur le Maire pense qu'il est nécessaire de privilégier la qualité plutôt que le prix.

En juin 2021, il sera nécessaire de remettre en concurrence.

Madame HARDOUIN constate qu'en tant que parents, les annulations ne pourront pas être faites le matin. Une dépense pour l'achat d'un four sera nécessaire pour chauffer les plats si le choix de la liaison froide est retenu.

Monsieur le Maire demande à ce que le conseil municipal prenne une décision d'urgence.

Madame SANGLEBOEUF, fait savoir que le prestataire CONVIVIO, aura des pénalités étant donné que le prestataire n'honore pas son contrat.

Monsieur le Maire demande s'il y a des voix contre la liaison chaude. Le conseil municipal souhaite retenir le prestataire RESTAUVAl en liaison chaude.

INFORMATIONS

- Nettoyage des vitres des locaux des bâtiments de la commune : Deux devis ont été faits :
Deca propreté : 980,65 euros TTC
Netto décor : 1135,78 euros TTC sans la salle Maxime Cornueil et le restaurant scolaire. Le conseil municipal donne son accord pour le devis de Deca propreté.
- Création du multi-services : une lettre va être distribuée aux habitants de la commune avec un questionnaire. Une réunion publique aura lieu le 9 octobre 2020 à 19 h 00 au centre culturel
- Les 1000 cafés suivent le dossier de l'épicerie de la commune. Une délibération sera à prendre ultérieurement pour fixer le tarif de location. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec Monsieur LUBIN, architecte.
- Panneau Pocket : Monsieur HUTEREAU fait savoir que l'adhésion à panneau Pocket est faite et que ceci va fonctionner dans les jours prochains. Un document va être joint à la lettre distribuée aux habitants.
- Taxe d'aménagement : un site internet permet de calculer la taxe d'aménagement. Un document a été créé, celui-ci sera désormais fourni aux administrés lors d'un dépôt de permis de construire ou d'une déclaration de travaux.
- Communauté de communes : Monsieur le Maire fait savoir que l'élection du bureau a eu lieu le 15 juillet.
Monsieur MARTIN Philippe en est le président

Il y a 8 vice-présidents :

- Monsieur Philippe RALLU, chargé du développement économique et du tourisme,
- Madame Léa DUVAL chargée de la gestion des déchets
- Monsieur Fabrice GOYER-THIERRY chargé de l'école de musique, danse, théâtre, communication, soutien aux associations sportives et culturelles, gestion des équipements sportifs et culturels.
- Monsieur Yves GERARD, chargé de la Santé et des centres sociaux
- Monsieur Jean-Louis CLEMENT chargé des bâtiments, équipements, fibre optique
- Monsieur Jean-Pierre FRIMONT chargé des finances
- Monsieur Marcel LEVESQUE chargé de la voirie et de la fourrière animale
- Madame Stéphanie BOUQUET chargée de France Services, habitat social, logements communautaires

4 conseillers délégués :

- Monsieur Francis LEPINETTE chargé du service public assainissement non collectif, assainissement et eau
- Monsieur Denis ASSIER chargé de la sécurité des bâtiments et de l'accessibilité
- Monsieur Pascal DELPIERRE chargé de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)
- Madame Agnès DUBOIS-SCHMITT chargée de l'environnement, schéma de cohérence territorial, du plan climat-air-énergie territorial

Et d'un membre : Madame Fabienne LABRETTE-MENAGER

- La communauté de communes a transmis ses rapports d'activités 2018 et 2019

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu Monsieur Fabrice GOYER-THIERRY de l'école de musique avec Madame SANGLEBOEUF qui en est vice-présidente

Madame SANGLEBOEUF fait savoir qu'il y aura un dédommagement pour le ménage des locaux utilisés par l'école de musique.

Les bénévoles de la bibliothèque ont fait savoir qu'ils avaient du monde lorsqu'il y a des cours de musique.

- Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur HUTEREAU sera représentant du PAYS de la Haute Sarthe
- Paiement de proximité : les administrés vont pouvoir désormais régler leurs factures de moins de 300 euros chez un buraliste.
- Container textile : le prestataire actuel ne passe plus les vider. La communauté de commune travaille sur ce sujet. La croix rouge devrait reprendre ce marché.

- 76 ème anniversaire de la libération de la Commune des Mées : le 10 août 2020 à 18 h ;
- Le 11 août 2020, à 16 h 30, la commémoration aura lieu au monument de Geneslay.
- Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé à la peinture de l'école. La deuxième session aura lieu aux vacances de la Toussaint pour la façade et aux vacances de pâques 2021, le préau sera refait.
- Le bac à sable va être déplacé. La dalle a été faite par un bénévole de la commune
- Le tracteur a rencontré des problèmes. Celui-ci a été réparé par un bénévole ancinois.
- L'appartement en rénovation est bien avancé. La peinture est faite, La douche est changée. Le parquet est refait. La cuisine a été choisie et va être posée.
Les diagnostics énergétiques ont été faits. Les documents ont été déposés chez Maître LANGE qui effectuera le bail pour la commune. Celui-ci va être signé samedi.
- Des devis vont être fait pour le parking de l'école, le parking de la bascule.
- Monsieur LERAY fait savoir que dans tous les logements des diagnostics devront être faits pour l'énergie.
- Monsieur LERAY demande qui est prioritaire lorsque l'on vient de BOURG LE ROI au niveau du croisement de la route de ROUESSE FONTAINE. Monsieur le Maire répond que la priorité revient aux automobilistes qui viennent de ROUESSE FONTAINE et indique que la ligne en pointillée va être effacée.
- Madame SANGLEBOEUF fait savoir qu'il y a beaucoup de balises cassées sur la commune et qu'un inventaire doit être fait.
- Monsieur le Maire fait savoir que la fibre va arriver sur la commune dans 18 mois. La fibre arrive de St Rémy du val. Monsieur le Maire fait savoir qu'une numérotation des habitations de la commune sera faite.
- Madame SANGLEBOEUF fait savoir que l'association Kikloche est venue en mairie.
- Madame LANOS fait savoir que des rampes ont été faites dans la résidence du stade. Toutefois, il en manque une.
- Lotissement le petit parc : Madame HARDOUIN demande si le panneau qui a été installé à la sortie du lotissement peut être enlevé.
-

Prochaine séance prévue le jeudi 27 août 2020 à 20 h 30

Une visite de la commune aura lieu le 6 septembre 2020 à 9 H 00 avec tous les élus.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à minuit.

Ancinnes, le 28 juillet 2020

Le Secrétaire de séance
Olivier COLLET



Le secrétaire de séance
Pamela ROZEL



Le Maire
Denis ASSIER

